



Nantes  
Renaissance

Sauvegarder, Restaurer,  
Transmettre le Patrimoine



## PROGRAMME

*A vos agendas ...*

*Activités ouvertes à tous*

### Les Conférences

Depuis février 2025, les conférences ont lieu aux Archives Départementales de Loire-Atlantique, 6, rue de Bouillé à Nantes à 18 h (présence conseillée dès 17h45). Entrée libre, sans inscription préalable.

- **Les vues d'optiques, mardi 22 avril** : animée par le Dr. Jean-Jacques Renaut (adhérent de Nantes Renaissance).
- **Guildes et Corporations... Fécondité du Compagnonnage, lundi 5 mai, à 19h** : animée par Monsieur Nicolas Stomboli (compagnons tailleur de pierre, Atelier du Crocodile). **ATTENTION**, cette conférence aura lieu à la salle Coligny, au Temple protestant, 15bis, place Edouard Normand à Nantes.
- **La guerre à Nantes en couleurs, 1939-1945, mardi 20 mai** : animée par Monsieur Sylvain de FLEURIEU (militaire et auteur).
- **Le Couvent des Cordeliers de Nantes, un couvent ouvert sur la Cité, mardi 3 juin** : animée par Monsieur Jean-François MICHEL (membre de Nantes Forum Patrimoine et de la Société Archéologique et Historique de Nantes et Loire Atlantique)..

*Activités réservées aux adhérents*

Le programme des visites et des voyages est disponible au Siège de l'Association ou sur demande.

### Les Événements

- **Assemblée Générale Ordinaire**, le mardi 15 avril à 18h, à la Manufacture, 10 bis, boulevard de Stalingrad à Nantes.

### Les Ateliers des Savoir-faire (inscription obligatoire au 02 40 48 23 87)

**INITIATION / DÉCOUVERTE AU MODELAGE EN ARGILE - 30 € LA SESSION DE 3H**

Animée par Nicolas Stomboli, sculpteur professionnel, dans l'atelier du 13, rue de Briord à Nantes.  
Les dates : 03/04, 07/05, 05/06, de 18h à 21h. Matériel prêté.



### Un legs pour une école de jeunes filles, l'école « Vial »

Un homme, riche négociant nantais, reste dans l'histoire de la Ville, et particulièrement dans celle de l'enseignement, grâce à un établissement scolaire qui porte son nom depuis 1898. Cet établissement, connu à l'origine sous le nom de « Ecole VIAL », se situe 12, rue du 14 juillet à Nantes ; elle a été construite grâce à un legs au profit de la ville de Nantes, effectué par un habitant répondant au patronyme de « Prosper Vial ».

Qui était Prosper Vial ? Quelques mots à son propos : il est né à Nantes le 11 juillet 1815 et a pour père, Claude Vial, chimailler-quincailler et pour mère Adélaïde Scheideker, demeurant à Nantes, rue de Gorges. Prosper Vial exerce la profession de négociant en métaux, dont le fonds de commerce est situé rue du Chapeau Rouge. Il est conseiller municipal et adjoint au maire de la Ville de Nantes, membre des commissions du Bureau de Bienfaisance et du Mont de Piété jusqu'à son dernier souffle.



Buste de Prosper Vial, AN 15Fi0772

Prosper VIAL meurt à Nantes le 24 janvier 1889 à son domicile 16, rue de la Rosière ; il est inhumé au cimetière Miséricorde.

Pourquoi cet homme reste-t-il inscrit ainsi dans l'histoire scolaire de la ville de Nantes et qui doit y demeurer au même titre que les noms de Georges Clémenceau, Jules Verne, Gabriel Guist'hau ? Son patrimoine, notamment immobilier, a en effet, permis de poser les premières pierres d'un établissement que nombre de jeunes filles dans un premier temps, et de garçons, ont fréquenté durant plus d'un siècle. Le legs effectué au profit de la ville de Nantes permet cette opération et débute l'histoire de cet établissement scolaire.

### Le legs de Prosper Vial

Discrète dans cette rue du « 14 Juillet », entre le boulevard Gabriel Guist'hau et la rue de la Bastille, cette école devenue, au gré des réformes, collège technique puis lycée, doit en effet, sa présence à un legs de Prosper Vial.

Trois jours avant son décès, soit le 21 janvier 1889, Prosper VIAL dicte ses dernières volontés en modifiant plusieurs testaments olographes datés, notamment, de juillet 1877.

Que dit son testament daté du 25 juillet 1877 ? Pour le savoir, rendez-vous chez son notaire, Maître Mounier. Quelques extraits de ce testament :

« Je soussigné, Prosper Vial, demeurant rue Rosière à Nantes, donne et lègue à la ville de Nantes, les annexions causant les mêmes droits, tous mes biens meubles et immeubles et tout ce que je posséderais à mon décès aux charges et aux conditions qui vont suivre.

*Réalisation de mon capital : Mon capital se réalisera par la vente des biens meubles et immeubles en commun avec les héritiers de ma sœur. Le produit sera versé à la caisse municipale qui se versera par un compte particulier du Trésor Public. Les frais de mutation devant être onéreux, la ville de Nantes pourra réclamer un sursis de paiement ...*

*Disposition de mon capital : Trois parts seront faites de mon capital, la première pour l'instruction d'une école communale primaire, la deuxième pour la fondation d'un orphelinat de jeunes garçons, la troisième pour fonder des secours par rentes viagères à des vieillards de sexe masculin.*

*Dispositions générales : quelle que soit la forme du gouvernement de la France, toutes les fondations auxquelles vont servir mon capital seront administrées par des laïques, soit de sexe masculin, soit de sexe féminin. L'élément politique et religieux ne doit avoir aucune influence sur le choix des administrateurs et des administrés. L'intervention des membres, grands et petits dignitaires, à quelque titre que ce soit, d'un culte quel qu'il soit, ne prendra part aux délibérations et à l'administration de mes fondations. C'est une condition impérative et absolue... [elle doit] s'exécuter par et pour des laïques, à l'exclusion de tout individu ou personne ayant un caractère religieux ».*

Ces propos écrits au titre des dispositions générales l'ont été plus de vingt-cinq ans avant la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui date de 1905. Ce testament d'une précision incroyable se décompose en trois parts destinées à utiliser son capital net, estimé à l'issue de l'inventaire des biens de Prosper Vial, à 715 000 francs.

Seule la première part intéresse mon propos : « la Ville et commune de Nantes affectera 150 000 francs. Cette somme me paraît suffisante pour acheter un terrain pour fonder une école communale de filles ou de garçons de 250 à 300 enfants. Elle prendra à sa charge les frais d'entretien, ceux des professeurs et autres serviteurs laïques suivant mes dispositions générales. Le programme et l'éducation sera celui existant présentement aux écoles déjà établies ; elle acquerra aussi l'école de filles rue Petit Pierre, présentement en plein activité et prendra sur mon capital la somme nécessaire pour que cette école soit la propriété de la ville à la condition qu'elle [soit] administrée comme c'est dit ci-dessus, restera affectée à l'éducation des jeunes filles.... »



Pour réaliser les dernières volontés de Prosper Vial et afin d'accepter ou renoncer à ce legs, un inventaire est établi par le notaire Maître Mounier. Outre les valeurs financières, le patrimoine immobilier est composé de différents immeubles acquis soit en indivision avec son frère et sa sœur et qui intégreront le patrimoine de Prosper Vial dans le cadre de la succession de ces derniers, soit par Prosper Vial, seul.

Biens acquis par la fratrie VIAL, soit :

- un immeuble 16, rue Rosière\* acquis 18 mars 1863, qui appartient jusqu'alors d'une façon indivise à la famille Auger

- un immeuble 7, rue Voltaire acquis le 6 mars 1870 par la fratrie VIAL, les deux frères Prosper et Frédéric et leur sœur Magdeleine

- un immeuble 15, rue de Gigant, le 14 mars 1865 dont le propriétaire est alors le colonel Le Lieurre de l'Aubépin

- une maison place Bretagne, le 10 janvier 1866

- une maison à Pontivy le 9 août 1862.

Biens acquis par Prosper VIAL, seul, soit :

- une maison sur les bords de l'Erdre, connue sous le nom de chalet des « Roches Grises », le 5 juillet 1875 appartenant, pour l'avoir construite, à Monsieur Louis-Eugène Pilon et vendue suite à une saisie immobilière de ce dernier

- un immeuble 12, rue de l'Erdre et place des Petits Murs le 28 avril 1883

- une maison et jardin à Plaisance d'une superficie de 775 m<sup>2</sup> sur la commune de Chantenay acquise le 30 avril 1849 suite à la faillite de François Meslé, maison habitée quelque temps par Prosper Vial.

cent six mille francs, sauf la propriété des Roches Grises et la maison de Plaisance à Chantenay, léguée par testament daté de 1887, à une certaine Madame Aubin. La vente des « Roches Grises », sur les bords de l'Erdre est autorisée, quant à elle en 1892. Le produit de ces ventes est loin des espoirs de Prosper Vial à l'image des « Roches Grises » mise à prix à 35 000 francs et adjugée à un peu plus de 30 000 francs.

### Une école de garçons ou une école de filles ?

Le fruit de cette vente est bien inférieur aux espérances. Néanmoins, le Conseil Municipal de Nantes décide, le 11 février 1893, d'abandonner la part qui devait être affectée à un orphelinat de garçons à la Trémisnière au profit de la construction d'une école de garçons ou de filles de deux cent cinquante à trois cents enfants. Celle-ci devait être, selon une convention conclue le 23 août 1889 entre Emile Sarradin, exécuteur testamentaire de Prosper Vial et la ville de Nantes, une école de garçons. Mais, en février 1893, le conseil municipal de Nantes propose de modifier cette décision suite à « *un nouvel examen de la question qui nous a conduit à donner la préférence à une autre solution et à reconnaître que la situation et les besoins de l'instruction primaire à Nantes commandait la fondation à bref délai d'une école professionnelle de filles...* ». Ce changement est adopté avec l'assentiment d'Emile Sarradin.



Les Roches Grises, 28 août 1907, coll. privée

Des baux affectent les immeubles de la rue Voltaire, de la place Bretagne et de la rue de Gigant.

Le legs de Prosper Vial est accepté par le Conseil Municipal le 23 août 1889, malgré les contestations de Messieurs Fauveau père et fils, héritiers de ligne paternelle de Prosper Vial, qui n'entretenaient aucun lien avec ses lointains cousins germains mais qui auraient bien voulu profiter un peu de cette fortune providentielle. Du côté maternel, une petite rente sera versée à Madame Buffet selon les volontés de Prosper Vial.

La ville de Nantes, pour exécuter la volonté de son donateur, décide, par délibération du 22 mai 1891, de mettre en vente les biens immobiliers de Prosper Vial, estimés à trois



Ecole Pratique Vial, n°468, coll. privée

Le projet de cette école professionnelle de jeunes filles, dont la construction est confiée à l'architecte de la Ville, Monsieur Marchand, peut donc passer à sa phase de réalisation. L'achat du premier terrain est voté lors de cette séance du 11 février 1893, soit un terrain de 2 354 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Louis Cormerais situé à l'est de la rue du 14 juillet et ayant une façade de 33,22 m. Son prix est de 73 700 francs. La superficie de ce terrain paraît, à certains conseillers, insuffisante pour prévoir l'avenir ; ils proposent, lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 1893, l'acquisition de 800 m<sup>2</sup> supplémentaires appartenant également à Louis Cormerais, proposition rejetée par le Conseil Municipal, Pourtant, la question de l'agrandissement se pose dès 1899 !

« *Ce projet comporte trois bâtiments reliés entre eux par des préaux couverts et des galeries. Le premier bâtiment en façade sur la rue du 14 juillet, comprenant les caves, puis au rez-de-chaussée un parloir, le cabinet de la directrice, la loge du concierge et une salle de réunion pour les maîtresses adjointes, au premier étage le logement de la directrice et des maîtresses adjointes.*



Le deuxième bâtiment situé au fond de la cour d'entrée comprend six classes, trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage. Enfin, le troisième bâtiment comprend un sous-sol, au rez-de-chaussée la cuisine et le réfectoire, au premier étage des ateliers et un salon d'essai et au deuxième étage le complément des ateliers ».



Ecole Vial, façade de l'établissement, 11 juillet 1907, coll. privée

Le devis de la construction est estimé à 220 000 francs. Les plans et devis sont approuvés lors de cette séance du 1<sup>er</sup> août 1893.

Pour boucler le budget et pour que cette future école réponde aux exigences d'une école professionnelle fixées par un décret du 22 février 1893 permettant, entre autres, l'octroi d'une subvention par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, le Conseil Municipal vote son rattachement à l'Etat, perdant ainsi son caractère d'école communale.

Le statut d'école pratique de commerce et d'industrie destinée aux jeunes filles lui est attribué en 1894, « dans le but de donner aux élèves des connaissances techniques propres à l'exercice d'un métier, d'une profession. Leurs programmes tendent spécialement à cela ; en les faisant suivre à nos élèves, nous arriverons à former des couturières, des lingères, des commerçantes, des comptables, des dessinatrices, des brodeuses, en résumé des jeunes filles capables de pourvoir à leurs besoins, au sortir de l'école, par un travail rémunérateur » selon les déclarations du Maire de Nantes en mai 1894. Elle est inaugurée par ce dernier le 5 octobre 1896 et a, pour première directrice, Madame Rivière.



Dessins de Mémoire d'Y. Vallée en 3<sup>e</sup> technique à l'Ecole Vial, datés du 11 mai 1909 et du 11 novembre, AN 19129 et 19124, fonds Jacques Bellanger.



Ecole Vial, salle de dessin, 24 octobre 1907, coll. privée

### Quelle dénomination pour cette école ?

Le Conseil Municipal de Nantes a inscrit, à son ordre du jour de la séance du 7 juillet 1898, la dénomination de cette nouvelle école destinée aux jeunes filles. Le Maire propose le nom de « Prosper Vial ». Mais, un conseiller municipal, Monsieur Chevé, souhaiterait associer à cette dénomination le nom de Guépin. Cette proposition est rejetée, seul le nom de Prosper Vial figurera au fronton de cette école.

Outre les adaptations nécessitées par la pédagogie ou les formations dispensées, d'autres évolutions et événements marquent l'histoire de cet établissement scolaire, comme les bombardements alliés de 1943 et leurs conséquences.

Sur le plan institutionnel, l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie devient en 1942 collège technique, puis lycée technique. La loi dite « Haby », du nom d'un ministre, promulguée en 1975, introduit la mixité dans les établissements scolaires, un événement majeur pour cet établissement fréquenté pendant près d'un siècle exclusivement par des jeunes filles. La fermeture du Lycée Vial par le Conseil Régional des Pays de la Loire intervient en 2014. Dix ans plus tard, en septembre 2024, et après des travaux financés par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, un collège public ouvre ses portes.

La première partie de son histoire, qui couvre plus de cent vingt ans, notamment sur les formations dispensées, peut donc être écrite, les documents d'archives ne manquent pas, tant aux Archives Départementales de Loire-Atlantique qu'aux Archives Municipales de Nantes. Avis aux amateurs !



Ecole Vial, un atelier de confection, coll. privée



# PATRIMOINE

## L'École Guépin...

Une autre école destinée aux jeunes filles a vu le jour avant l'école VIAL dont l'histoire commence en 1869. Le patronyme de « GUÉPIN » lui est attaché. Quelques étapes de son histoire sont racontées par un conseiller municipal de Nantes, monsieur Labbé, qui, lors d'un conseil municipal en date du 11 août 1887, expose les faits suivants pour permettre à ce conseil de se prononcer pour ou contre la « communalisation » de cet établissement qui reçoit une subvention municipale :

« La fondation en 1869 de la Société Nantaise pour l'enseignement professionnel de jeunes filles, sous l'inspiration du Docteur Guépin, fut la réalisation d'une idée excellente, idée moralisatrice et économique tout à la fois. D'une part, former des ouvrières habiles, tout en leur épargnant les lenteurs et les dangers de l'apprentissage ordinaire, de l'autre empêcher les jeunes apprenties d'oublier, leur permettre au contraire de conserver et même de développer les éléments d'instruction qu'elles avaient pu recevoir dans les écoles primaires, trop rares à cette époque et surtout peu fréquentées par les enfants qu'une rétribution scolaire, si faible qu'elle fût, en tenaient éloignés ; pour cela, mettre en quelque sorte l'atelier dans l'Ecole ou plutôt continuer l'Ecole dans l'atelier et par l'atelier voilà le principe, la pensée-mère d'une œuvre alors presque sans modèle chez nous et imitée depuis dans plusieurs grandes villes de France, notamment à Rouen et à Nancy.

« Les premiers essais faits sur trois points différents de notre ville, en 1870, donnaient quelques résultats quand l'année terrible vint tout arrêter brusquement.

« L'orage passé, la Société Nantaise reprit son œuvre sous une forme un peu différente. Des cours furent ouverts le 1er avril 1873, rue Duguesclin, sous la direction de Mademoiselle Bordillon. Inaugurés seulement avec deux élèves, ces cours attirèrent aussitôt un si grand nombre de jeunes filles qu'il fallut les transporter successivement dans un local de plus en plus vaste, place de la Monnaie d'abord, en juillet 1875, puis en février 1884 au n° 13 de la rue des Coulées (aujourd'hui rue A. Leloup) où se trouve actuellement l'Ecole de 175 élèves dont la cession gratuite est offerte à la Ville.

Avant la fondation de l'Ecole Normale de Jeunes Filles et du lycée de Jeunes Filles, cette école s'était développée surtout dans le sens de l'enseignement primaire supérieur. Du large programme que Madame Guépin lui traçait pourtant avec fermeté en ces termes « préparer les jeunes filles aux carrières commerciales, industrielles, artistiques, administratives et enseignantes », elle n'avait surtout rempli avec succès et honneur que la dernière partie.

La création de l'Ecole Normale et surtout celle du Lycée furent pour l'Ecole professionnelle l'occasion d'une crise douloureuse, mais au fond salutaire puisqu'elle contribua à faire rentrer l'institution dans la véritable voie dont elle ne devra plus s'écarter lorsque, avec votre consentement, elle sera devenue une institution communale... ».



Portrait de Guépin (héliogravure) dans {La Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou}, n° 21, 1<sup>er</sup> octobre 1887, p. 335

Le conseil municipal de Nantes adopte cette proposition qui fait de cette école, une Ecole Professionnelle de Jeunes Filles. Elle est dirigée par Madame Guépin au décès de son mari Ange Guépin. Elle devient une école communale puis une école primaire supérieure dépendant du ministère de l'Instruction Publique.

Yvette BELLET

\* La rue Rosière est rebaptisée «Rosière d'Artois» par le conseil municipal de Nantes du 30 novembre 1936

### Sources

Archives municipales de Nantes : série 4BA16 à 4BA23 ; état civil

Archives Départementales de Loire-Atlantique :

- actes notariés : Maître Maulouin 4 E 12/656 ; Maître Mounier 4 E 169/10, 4 E 169/12, 4 E 169/30, 4 E 28/223

- presse numérisée : le Phare de la Loire du 5 octobre 1893, 5 octobre 1896, 10 juillet 1898.

### Bibliographie :

Une ville et ses écoles – Nantes 1830/1940 – Marc Suteau (Presses Universitaires Rennes)

### Iconographie :

Archives de Nantes : 15Fi772 Bu ste de Prosper Vial

Archives de Nantes : 191Z4 ; 191Z9 (Fonds Jacques Bellanger)

Y. BELLET : cartes postales Les Roches Grises et de l'Ecole Vial – page de garde livret scolaire 1965/1966

# CHARTRE QUALITE

## Comité d'agrément

Le jeudi 19 juin 2025 se réunira le Comité d'agrément de la *Charte de Qualité*. L'intégralité des entreprises labellisées est consultable sur notre site Internet ([www.nantesrenaissance.fr/charte-qualite/liste-des-professionnels-signataires/](http://www.nantesrenaissance.fr/charte-qualite/liste-des-professionnels-signataires/)) ou en version papier au Siège de Nantes Renaissance.

Les entreprises, artisans et architectes intéressés peuvent obtenir le dossier de demande d'agrément en le téléchargeant sur notre site ([www.nantesrenaissance.fr](http://www.nantesrenaissance.fr)) ou auprès du secrétariat de Nantes Renaissance (02 40 48 23 87).

# ANNIVERSAIRE

## Les 40 ans de Nantes Renaissance

**Notre Association va fêter cette année son 40<sup>ème</sup> anniversaire**

**Revenons sur sa création** - Victime de l'épreuve du temps, le centre ancien de Nantes présentait dans les années 1980 un grand état de décrépitude de son patrimoine. Le centre ville, disposant d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur depuis plus de dix ans (126 hectares), méritait que l'on s'attache à engager une action en profondeur sur son patrimoine.

**C'est ainsi que la Municipalité Chauty, avec l'appui de quelques passionnés et d'acteurs institutionnels comme l'Architecte des Bâtiments de France, a créé en 1985 l'association Nantes Renaissance avec pour mission « d'explorer, de susciter, de guider et promouvoir les actions de réhabilitation dans la Ville de Nantes ».** Son premier Président fut Eric Delalonde auquel succéderont Gérard Trouffleau, Colette Delaunay-Martin et Cécile Combe.

**Évolution** - En 2008, le Maire, Jean-Marc Ayrault, a créé une Direction du Patrimoine et de l'Archéologie qui a amené au transfert du personnel et d'une partie des actions de Nantes Renaissance vers ce nouveau service. Cependant, 4 administrateurs ont souhaité, tout comme les membres de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> décembre 2009, poursuivre l'activité de l'Association. C'est ainsi qu'en 2010, l'Association, présidée par Gildas Salaün, s'est dotée d'un nouveau projet associatif.

**Aujourd'hui** - L'Association, présidée par Patrick LERAY depuis septembre 2013, œuvre pour le *partage, la préservation et la valorisation du patrimoine de Nantes*. Elle dispose d'une salariée.

Elle comprend actuellement environ **300 adhérents individuels, 40 entreprises labellisées** et plus de 600 sympathisants qui suivent les activités de l'Association.

Elle dispose d'un important **centre de ressources documentaires** actuellement en cours de réorganisation pour être accessible à tous.

Elle propose des **actions de sensibilisation au patrimoine** sous forme de conférences, de voyages (d'une durée d'une journée à 4 jours), de visites pour découvrir le patrimoine nantais à travers les quartiers, les monuments et les chantiers de restauration.

**Activité d'édition** - Dans un souci de vulgarisation auprès du grand public, l'Association édite régulièrement depuis 2012 des ouvrages ayant trait aux **quartiers de Nantes** (« Procé », « Le Village de sèvres », ) à l'**architecture nantaise** (« Le Grand Blottereau », « Les Ferronneries nantaises », « Portes et fenêtres », « Décors et ornements », « le XVII<sup>e</sup> », « Le Site Patrimonial Remarquable : évolution urbaines et architecturales ») et à l'activité commerciale (« Chantenay : son patrimoine commercial » et « Un Siècle de commerces nantais »). Elle édite également une Lettre d'information (3 fois par an).

Elle met à la disposition du public des **Ateliers des savoir-faire**, d'initiation/perfectionnement, l'un sur la sculpture sur pierre, le second sur le modelage d'un buste en argile.

**Valorisation des métiers du patrimoine bâti** - Nantes Renaissance contribue à la promotion des savoir-faire et favorise les échanges entre les professionnels de la restauration du bâti ancien, architectes et propriétaires par une **Charte de Qualité** élaborée conjointement. Ce label de référence permet à la fois de sensibiliser et d'informer les professionnels de l'immobilier et de rendre public l'engagement pris par les entreprises respectueuses du patrimoine nantais.

L'Association, reconnue d'intérêt général depuis 2020, demeure 40 ans après sa création un **lieu de vigilance, d'alerte et de défense du patrimoine**.



Retrouvez dès à présent Nantes Renaissance sur notre page Facebook